# PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du mardi, le 4 octobre 2022, à 18 h 30, à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



<u>Sont présents</u> : Madame Denise Corneau, messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson et Gilles Payer

Ont motivé leur absence : Madame Marie-Céline Hébert et monsieur Noël Picard

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'article 148 du Code municipal du Québec a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

# L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT\_:

#### 1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux /séance ordinaire du 6 et 27 septembre 2022

#### 2. Finance

- 2.1 Lecture et adoption comptes fournisseurs au 30 septembre
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 30 septembre
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 septembre

#### 3. Dossier mines

- 4. Rapport du maire
- 4.1 Dépôt du rôle d'évaluation

# 5. Période de questions

## 6. Département de l'Administration

- **6.1** Annexe III Correspondance
- 6.2 Nomination d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 6.3 Autorisation du MERN à la Fiducie Lauzon pour la construction et l'entretien d'un sentier piétonnier avec escalier

# 7. Département de la gestion des ressources humaines

- 7.1 Départ de madame Julie Ricard directrice générale et greffière-trésorière
- 7.2 Nomination de madame Liette Quenneville à titre de directrice générale et greffière-trésorière
- 7.3 Affichage du poste d'adjointe administrative à la direction finances par intérim
- 7.4 Mise à jour de la description des tâches adjointe administrative à la direction finances

# 8. Département de l'Hygiène du milieu

- 8.1 Rapport du département
- 8.2 Appel d'offres public AOP 2022-08 HM Location et transport des conteneurs

### 9. Département des Travaux publics

- 9.1 Rapport du département
- 9.2 Paiement dynamitage Ritchie chemin Iroquois
- 9.3 Paiement de l'avenant Équipe Laurence remplacement du ponceau chemin de la côte Jaune
- 9.4 Adoption du règlement 2022-05 ouverture des chemins en hiver

#### 10. Département de la Sécurité publique

10.1Rapport du département

### 11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

- 11.1Rapport du département
- 11.2Demande de dérogation mineure 221, chemin du Huard

#### 12. Département des Loisirs, culture et tourisme

12.1Rapport du département

# 13. Département de la promotion et développement économique

13.1 Rapport du département

# 14. Département du service à la collectivité

- 14.1 Contribution financière l'Association des propriétaires du Lac Lafontaine
- 15. Varia
- 16. Période de questions
- 17. Fin de la plénière

#### 1. <u>Ouverture de l'assemblée</u>

2022-10-20352

Ouverture de l'assemblée

### Il est résolu unanimement

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18h35.

Adoptée

# 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-10-20353

Lecture et adoption de l'ordre du jour

# Il est résolu unanimement

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

DUHAMEL | **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022** 

## 1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux

### 2022-10-20354

Lecture et adoption des procès-verbaux – séance ordinaire du 6 septembre et séance extraordinaire du 27 septembre 2022

#### Il est résolu unanimement

**QUE** la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2022 soit exemptée et que ceux-ci soient adoptés tel que déposé.

#### Adoptée

#### 2. FINANCE

# 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs au 30 septembre 2022

#### 2022-10-20355

Adoption des comptes fournisseurs au 30 septembre 2022

#### Il est résolu unanimement

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 30 septembre2022 pour un montant total de 256 584.24 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 24120 à 24167
- Les paiements directs 500998 à 501023
- Les prélèvements 5947 à 5982

**QUE** les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

#### **Adoptée**

# 2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de septembre 2022

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de septembre 2022, pour une dépense totale de 59 560.17 \$, a été déposé à tous les membres du conseil.

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

# **Julie Ricard**

Directrice générale et greffière trésorière

# 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 septembre 2022

#### 2022-10-20356

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 septembre 2022

#### Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le rapport des revenus et dépenses, au 30 septembre 2022 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

**ADOPTÉE** 

- 3. DOSSIER MINES
- 4. RAPPORT DU MAIRE
- 4.1 Dépôt du rôle d'évaluation
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION
- **6.1 Correspondance Annexe III**

Le détail de la correspondance reçue depuis la dernière séance apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance - assemblée du mois d'octobre 2022* ».

# 6.2 <u>Nomination d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels</u>

#### 2022-10-20357

Nomination d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Duhamel est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

**CONSIDÉRANT** que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'acc*ès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'acc*ès;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Duhamel doit constituer un tel comité;

# **EN CONSÉQUENCE,**

#### Il est résolu unanimement

**QUE** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

**QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Duhamel :

- ➤ Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels madame Julie Ricard directrice générale;
- ➤ Madame Monique Dupuis, adjointe à la direction l'administration greffe et communication

**QUE** ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Duhamel dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

**QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Duhamel de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

#### **ADOPTÉE**

6.3 Autorisation du ministère d'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) à la Fiducie Lauzon pour la construction et l'entretien d'un sentier piétonnier avec escalier

#### 2022-10-20358

Autorisation du Ministère d'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) à la Fiducie Lauzon pour la construction et l'entretien d'un sentier piétonnier avec escalier

**CONSIDÉRANT** la correspondance adressée à Lauzon – Foresterie (Fiducie) du MERN ;

**CONSIDÉRANT** que le MERN autorise Lauzon – Foresterie (Fiducie) à aménager et entretenir un sentier d'accès piétonnier public, avec escalier sur la parcelle 9 du lot 37 du rang VII, du canton de Gagnon ;

# EN CONSÉQUENCE,

## Il est résolu unanimement

**QUE** le Conseil de la municipalité de Duhamel appuie Lauzon-Foresterie (Fiducie) dans leur démarche d'aménager et entretenir un sentier d'accès piétonnier public avec escalier sur le lot la parcelle 9 du lot 37 du rang VII, du canton de Gagnon, situé près du chemin des Sitelles;

# ADOPTÉE

# 7. DÉPARTEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

## 7.1 Départ de madame Julie Ricard directrice générale et greffière-trésorière

#### 2022-10-20359

Départ de madame Julie Ricard directrice générale et greffière-trésorière

**CONSIDÉRANT QUE** madame Julie Ricard, directrice générale et greffièretrésorière a informé les membres du Conseil de son départ ;

## EN CONSÉQUENCE,

#### Il est résolu unanimement

**QUE** les membres du Conseil acceptent le départ de madame Ricard directrice générale, prenant effet le 31 décembre 2022 ;

QUE toutes les sommes qui lui sont dues lui soient remboursées.

QU'une lettre de remerciements pour les bons services soit envoyée à l'employée.

#### **ADOPTÉE**

# 7.2 Nomination de madame Liette Quenneville à titre de directrice générale et greffière-trésorière

#### 2022-10-20360

Nomination de madame Liette Quenneville à titre de directrice générale et greffière-trésorière

**CONSIDÉRANT** le départ de Madame Julie Ricard, directrice générale et greffière-trésorière en date du 31 décembre 2022 ;

# EN CONSÉQUENCE,

# Il est résolu unanimement

**QUE** les membres du Conseil nomment madame Liette Quenneville, directrice générale et greffière-trésorière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023;

**QUE** Mme Julie Ricard, directrice générale, et M. David Pharand, maire, soient autorisés à signer une entente et à en négocier les termes et conditions.

# **ADOPTÉE**

# 7.3 Affichage du poste d'adjointe administrative à la direction - finances

# 2022-10-20361

Affichage du poste d'adjointe administrative à la direction - finances

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'adjointe administrative à la direction – finance par intérim, sera vacant suite à la nomination de madame Liette Quenneville à titre de directrice générale et greffière ;

# **EN CONSÉQUENCE,**

#### Il et résolu unanimement

**QUE** les membres du Conseil autorisent l'affichage du poste d'adjointe administrative – finance par intérim à la direction, selon les règles d'affichage en date du 4 octobre 2022.

#### **ADOPTÉE**

# 7.4 Adoption de la description des tâches au poste de l'adjointe administrative à la direction finances

2022-10-20362 Mise à jour de la description des tâches de l'adjointe à la direction finances

**CONSIDÉRANT** la mise à jour aux descriptions de tâches de certains postes au sein de la Municipalité de Duhamel en référence à la résolution 2020-12-19699 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évolution des besoins au département de l'administration ont changé ;

## EN CONSÉQUENCE,

#### Il et résolu unanimement

**QUE** les membres du Conseil adoptent la mise à jour de la description de tâche de l'adjointe à la direction finances;

## **ADOPTÉE**

# 8 DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Rapport du département

8.2Appel d'offres public AOP 2022-08 HM - Location et transports conteneur

## 2022-10-20363

Appel d'offres public AOP 2022-08 HM – Location et transports conteneurs

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de location et de transport des conteneurs pour le transfert des matériaux sec vient à échéance le 31 décembre 2022;

### EN CONSÉQUENCE,

# Il et résolu unanimement

**QUE** le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public AOP 2022-08 HM pour la location et le transport de conteneurs.

# **ADOPTÉE**

# 9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

## 9.1 Rapport du département

### 9.2 Autorisation paiement facture Dynamitage Ritchie - chemin Iroquois

#### 2022-10-20364

Autorisation paiement facture Dynamitage Ritchie - chemin Iroquois

#### Il et résolu unanimement

**QUE** dans le cadre du programme de financement PPA-ES, le Conseil autorise le paiement de la facture de Dynamitage Ritchie, #6456 au montant de 22 241.91\$.

### **ADOPTÉE**

9.3 Autorisation paiement de l'avenant d'Équipe Laurence - ponceau chemin de la Côte Jaune

2022-10-20365 Autorisation paiement de l'avenant d'Équipe Laurence – ponceau chemin de la Côte Jaune

**CONSIDÉRANT QUE** la conception de plan et devis présenté par l'Équipe Laurence, pour le remplacement du ponceau de la côte jaune ;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification des directives reliée à la conception du ponceau émit par le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt de l'avenant de l'Équipe Laurence pour la modification du plan de conception ;

# Il et résolu unanimement

**QUE le** Conseil autorise le paiement de l'avenant déposé par d'Équipe Laurence, #0S-8187 au montant de 3 000\$ avant taxes.

## **ADOPTÉE**

9.4 Adoption du règlement 2022-05 - Ouverture des chemins en hivers

2022-10-20366 Adoption du règlement 2022-05 – Ouverture des chemins en hiver

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'entretenir pendant l'hiver certains chemins de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU**"il y a lieu de régir la façon dont doivent être entretenus les chemins pendant l'hiver;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée extraordinaire du 27 septembre 2022, du conseil de la municipalité de Duhamel;

# **CONSIDÉRANT QUE** certains changements sont nécessaires ;

### Il est résolu unanimement

QUE le règlement 2022-05 soit et est adopté;

QUE par ce règlement, le Conseil statue ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

#### **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme ici au long récité.

#### **ARTICLE 2**

### LISTE DES CHEMINS ENTRETENUS

La Municipalité de Duhamel décrète l'entretien pendant l'hiver des chemins situés sur son territoire et sous sa responsabilité à savoir :

## **Secteur Doré Nord**

- Chemin du Lac Doré Nord
- Croissant Doré (100 mètres)
- Chemin des Violettes

#### **Secteur Doré Sud**

• Chemin du Lac Doré Sud

#### **Secteur Preston**

- Rue Filion
- Chemin Petite-Nation

# **Secteur Village**

- Rue Principale
- Rue Roy
- Rue de la Terre Neuve
- Rue Filiatreault
- Rue du Parc

#### Secteur du Rang A

- Chemin du Tour du Lac
- Première partie du chemin des Trembles

# Secteur du Rang B

- Chemin Preston
- Chemin des Cyprès
- Chemin des Pruches
- Chemin des Sapins

# **Secteur du Lac Gagnon Ouest**

- Chemin du Lac Gagnon Ouest
- Chemin de la Pointe à Baptiste
- Chemin Camille Poliquin
- Chemin de L'Épervier
- Chemin du Faucon Pélerin

- Chemin de l'Hirondelle
- Chemin du Colibri
- Chemin du Geai Bleu
- Chemin du Marais
- Chemin des Mésanges
- Chemin de la Pointe aux Mouettes
- Chemin de l'Accueil
- Chemin de la Grande-Baie
- Route 6
- Chemin des Sitelles

# Secteur du Lac Gagnon Est

- Chemin du Lac Gagnon Est
- Chemin du Héron Bleu
- Chemin de la Presqu'lle
- Chemin de la Côte Jaune jusqu'au numéro civique 3370
- Chemin des lles (excluant la partie Nord)
- Chemin du Milieu
- Chemin du Brûlé
- Chemin de la Baie Bourgeois
- Chemin du Cap
- Stationnement du Belvédère

#### Secteur Rivière

- Chemin des Buses
- Chemin du Dépotoir
- Chemin du Club des Douze (100 mètres)

#### **Secteur des Lacs**

- Chemin des Lacs
- Chemin de l'Iroquois
- Chemin du Lac Chevreuil
- Route 3 (jusqu'au conteneur à ordures sur le chemin du Lac Lafontaine Sud)
- Chemin Ouellet

# **ARTICLE 3**

## **NIVEAU DE SERVICE**

L'entretien pendant l'hiver des chemins, tel que décrété par le présent règlement, devra être fait de façon telle qu'il permette, selon les règles de l'art, la circulation des véhicules automobiles.

Nonobstant le précédent paragraphe, la procédure d'ouverture des chemins d'hiver sera différente pour chaque classe de chemin.

Les chemins municipaux entretenus durant l'hiver sont classifiés de la façon suivante à savoir :

 CLASSE A: les chemins compris dans la classe A sont les chemins empruntés par le circuit du transport scolaire durant les heures et jours scolaires. Lesdits chemins sont déneigés et sablés dès le début des précipitations. Les matériaux utilisés sont des abrasifs et du sel. Lors d'un verglas, le déglaçage est effectué le plus rapidement possible, particulièrement aux points critiques.

• CLASSE B : les chemins compris dans la classe B sont des chemins municipaux donnant accès à des résidences permanentes ou secondaires. Ils seront déneigés dès qu'il y a accumulation de 5 centimètres de neige. Le sablage de ces chemins sera effectué à la fin de la tempête. Les matériaux utilisés sont des abrasifs. Lors d'un verglas, le déglaçage est effectué à la fin des précipitations ou durant celles-ci si nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

#### **ARTICLE 4**

## SERVICE EN RÉGIE OU À CONTRAT

La municipalité pourra faire lesdits travaux d'entretien pendant l'hiver en régie ou les confier à l'entrepreneur de son choix, suivant les formalités prévues par la loi.

L'entretien des chemins municipaux l'hiver sera fait par la Municipalité ou sous sa responsabilité

#### **ARTICLE 5**

### **RESPONSABILITÉ MUNICIPALE**

Nonobstant l'adoption du présent règlement, les articles 1127.1 à 1127.5 du Code municipal continuent à s'appliquer, la municipalité n'étant pas responsable des dommages qu'une personne puisse subir en circulant en véhicule automobile dans un chemin entretenu en hiver pour permettre la circulation des véhicules automobiles.

## **ARTICLE 6**

## **ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement abroge toute disposition contraire et entre en vigueur suivant la loi.

#### **ADOPTÉE**

10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE 10.1 Rapport de la sécurité publique

#### 11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

2022-10-20367 Demande de dérogation mineure - 221, chemin du Huard

**CONSIDÉRANT QUE la** demande de dérogation pour le 221, chemin du Huard à Duhamel a été présentée en bonne et due forme à notre service d'urbanisme de la municipalité de Duhamel;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal isolé aux fins de vente, implanté à 7,4 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment construit en 1999 était conforme à la réglementation en vigueur à ce moment;

**CONSIDÉRANT QUE** le refus d'accorder la dérogation mineure demandée aura pour effet de causer un préjudice au demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de Duhamel d'accorder la demande de dérogation telle que présentée;

# **EN CONSÉQUENCE**

#### Il est résolu unanimement

**QUE** les membres du Conseil acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accordent la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 221, chemin du Huard, aux conditions recommandées par le CCU.

#### **ADOPTÉE**

- 12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
- 12.1 Rapport du département
- 13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ
- 14.1 Contribution financière Association des propriétaires du Lac Lafontaine

## 2022-10-20368

Contribution financière Association des propriétaires du Lac Lafontaine

**CONSIDÉRANT** les efforts des citoyens pour améliorer l'accessibilité à leurs propriétés :

**CONSIDÉRANT** la volonté des élus de la municipalité de Duhamel de contribuer financière aux efforts de l'association des propriétaires du Lac Lafontaine ;

# Il et résolu unanimement

**QU'** une somme de 4000\$ soit remise à l'Association des propriétaires du Lac Lafontaine.

## **ADOPTÉE**

- **15. VARIA**
- **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

# **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022-10-20369 Levée de la séance	
II est résolu	
QUE la séance soit et est levée à	19h35
ADOPTÉE	
id Pharand	Julie Ricard
re	Directrice générale et greffière très.